

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 6 octobre 2014, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Paul-André Bégin, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Est absent : Bernard Barlow, conseiller.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis, Diane Vigneault, responsable des loisirs et Constant Roberge, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Varia
 - Délégation de sorties
 - Demande du GRT Beauce-Appalaches
 - Demande financière de GROBEC
 - Borne de recharge pour véhicules électriques
 - Entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
 - Dérogation mineure de Mario Faucher
 - Dérogation mineure de Nathalie Tardif
 - Règlement concernant la tarification de services de loisirs
 - Demande d'Orès Langlois et autres pour lumière de rue
 - Demande d'appui du CPE La Marmailerie
 - Aide financière aux Chevaliers de Colomb
 - Postes Canada – non aux compressions
 - Feuillet paroissial
 - Renouvellement des assurances municipales avec la MMQ
 - Commandite au Club des motoneigistes du lac William
 - Formation COMBEQ
 - Entretien de la patinoire (ex-Vianney)
 - Ordinateur pour la voirie
 - Soumission MG-20A pour le chemin Gosford
 - Panneau électronique (miroir) devant l'édifice municipal
 - Soumission enlèvement de la neige
 - Soumission déneigement des stationnements de l'ex-Vianney
 - Dépôt des indicateurs de gestion municipaux
 - Lettre de Jacques Lafortune
 - Demande d'appui de Rénaud Mercier (CPTAQ)
 - Routes remises par Éoliennes de l'Érable
 - Demande de don – Maison de Jeunes
 - Demande de subvention – CDPE de St-Ferdinand
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2014-10-278

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé

et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-279 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-280 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 22 septembre 2014, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et le procès-verbal de la séance spéciale du 22 septembre 2014 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2014-10-281 Rapport des loisirs

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport des loisirs de septembre 2014 tel que présenté par Diane Vigneault, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-282 Activité sur la chaussée (Loisirs de St-Ferdinand)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser les Loisirs de St-Ferdinand à tenir une activité sur la chaussée en face du belvédère de la marina entre 16h00 et 21h00 le 29 novembre 2014 dans le cadre du Marché public de Noël. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-283 Prévisions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
C. Blier	CRSBP	Trois-Rivières	2014-10-18
M.St-Pierre	CRSBP	Trois-Rivières	2014-10-18
R. Croteau	nouveaux arrivants	Plessisville	2014-10-21
D.Vigneault	nouveaux arrivants	Plessisville	2014-10-21
R. Croteau	PDZA	Plessisville	2014-10-22
C. Blier	PDZA	Plessisville	2014-10-22
J.C. Gagnon	PDZA	Plessisville	2014-10-22
R.Vigneault	PDZA	Plessisville	2014-10-22
V.Labranche	PDZA	Plessisville	2014-10-22
S. Tardif	PDZA	Plessisville	2014-10-22

2014-10-284 Aide financière pour évaluateur agréé (Maison du Sacré-Cœur)

Considérant que la Société d'habitation du Québec exige une évaluation faite par un évaluateur agréé pour connaître la valeur exacte du bâtiment Maison du Sacré-Cœur pour le projet d'hébergement;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand est partie prenante de ce projet avec le Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand;

Considérant que le coût estimé pour cette évaluation par un évaluateur agréé est de 3 500 \$;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de participer pour un montant de 1 750 \$ à la réalisation d'une évaluation par un évaluateur agréé pour connaître la valeur exacte du bâtiment Maison du Sacré-Cœur pour le projet d'hébergement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-285 **Projet « Initiation de la relève à la pêche sur glace au Lac William**

Considérant que GROBEC souhaite réaliser à l'hiver 2015 une activité d'initiation à la pêche sur glace au lac William pour 25 jeunes de 10 à 15 ans;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser une aide financière de 500 \$ à GROBEC pour le soutien technique et le soutien financier de ce projet d'initiation de la relève à la pêche sur glace au lac William. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-286 **Borne de recharge pour véhicules électriques**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes électriques pour véhicules électriques avec Hydro-Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-287 **Entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand signifie son intérêt pour offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec.

Il est de plus résolu de conclure une entente à cet effet avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et d'autoriser le maire Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer ladite entente. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-288 **Dérogation mineure de Mario Faucher**

Attendu que la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur permet un bâtiment accessoire d'une superficie de 720 pieds carrés maximum;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de dérogation mineure de Mario Faucher, 4330 route du Domaine du Lac soit refusée pour la raison que rien ne justifie une dérogation de 480 pieds carrés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-289

Dérogation mineure de Nathalie Tardif

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Nathalie Tardif avec modification : soit la construction d'un abri d'auto de 28 pieds x 24 pieds à 1 mètre de la ligne avant et à 1 mètre de la ligne latérale droite sur le terrain situé au 5294 route du Domaine du Lac. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-290

Adoption du règlement no 2014-139 concernant la tarification des services de loisirs

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Claude Blier et résolu d'adopter le règlement no 2014-139 concernant la tarification des services de loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2014-139

Règlement concernant la tarification des services de loisirs

Attendu que ce conseil désire établir différents tarifs pour l'utilisation des équipements, des terrains et des locaux du service des sports, des loisirs et de la culture;

Attendu que le conseil municipal a le pouvoir d'imposer lesdits tarifs en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du Code municipal par Renée Vigneault, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Claude Blier et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent :

Résident : toute personne physique ayant son domicile légal à Saint-Ferdinand;

Abonné extérieur : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-

Ferdinand mais qui paie des taxes municipales à Saint-Ferdinand (incluant la famille immédiate ayant son domicile au même endroit);

Non-résident : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand.

Article 3 : TERRAIN DE BALLE

Les tarifs suivants sont établis pour l'utilisation du terrain de balle :

Tournoi du vendredi soir au dimanche soir :	200 \$
Saison :	15 \$/1.5 heure
Jour :	100 \$

Article 4 : TERRAINS DE JEUX ET CAMPS DE JOUR

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour la participation d'un enfant aux terrains de jeux et camps de jour :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Temps partiel :	50 \$
Temps plein :	85 \$
Escompte à compter du 2 ^e enfant inscrit à temps plein	10 \$
Escompte à compter du 2 ^e enfant inscrit à temps partiel	5 \$

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription (temps partiel et temps plein) :

Après le 30 avril :	10 \$
Entre le 1 ^{er} juin et le 20 juin :	20 \$
Après le 20 juin (s'il reste des places disponibles) :	30 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux terrains de jeux et camps de jour est le double du tarif prévu pour cette activité.

Services de garde :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Temps partiel (3 jours/semaine) :	
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) ET le soir :	40 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) ET le soir :	35 \$
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) OU	
le soir (entre 16h00 et 17h30):	20 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) :	17.50 \$

Temps complet (5 jours/semaine) :	
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) ET le soir :	60 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) ET le soir :	55 \$
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) OU	
le soir (entre 16h00 et 17h30):	30 \$
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) :	27.50 \$

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription (temps partiel et temps plein) :

Après le 30 avril :	10 \$
Entre le 1 ^{er} juin et le 20 juin :	20 \$
Après le 20 juin (s'il reste des places disponibles) :	30 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux services de garde est le double du tarif prévu pour cette activité.

Article 5 : BALLE MOLLE

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de balle molle :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Les jeunes de 8 à 15 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$
Les jeunes de 5 à 7 ans :	20 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	15 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 8 à 15 ans à la balle molle en sus du tarif prévu pour cette activité.

Un tarif de 20 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 5 à 7 ans à la balle molle en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 6 : SOCCER

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de soccer :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Les jeunes de 4 à 15 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 4 à 15 ans au soccer en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 7 : LOCATION DE GLACE

Les tarifs suivants sont établis pour la location de glace :

Pour les résidents :	45 \$/heure
Pour les abonnés extérieurs :	45 \$/heure
Pour les non-résidents :	70 \$/heure

Article 8 : HOCKEY

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 6 à 12 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 6 à 12 ans au hockey en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 9 : INITIATION AU PATINAGE

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 4 à 10 ans :	30 \$
Pour un 2 ^e enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 4 à 10 ans à l'initiation au patinage en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 10 : BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs d'abonnement suivants sont établis pour la bibliothèque Onil-Garneau :

Pour les résidents :
gratuit
Pour les abonnés extérieurs :
gratuit

Pour les non résidents :

Un tarif de 100 \$ est établi pour l'abonnement d'un non-résident à la bibliothèque Onil-Garneau en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 11 :

Les tarifs d'abonnement aux activités sont remis aux comités responsables de l'organisation de l'activité.

Les tarifs supplémentaires pour l'abonnement d'un non-résident sont remis à la municipalité.

Article 12 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2 septembre 2014

Adoption : 6 octobre 2014

Publication :

2014-10-291

Ajout de lumière de rue

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de demander à Hydro-Québec d'installer une lampe de rue de 96 watts (lampe et ballast) sur la route Turgeon près de la virée municipale dans le poteau d'Hydro-Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-292

Appui au CPE La Marmailerie

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté une Politique familiale qui vise notamment à offrir un milieu de vie de qualité pour les familles;

Attendu que les services de garde sont des éléments essentiels au bien-être des familles et à leur décision de demeurer dans une communauté ou non;

Attendu que le Centre de la Petite Enfance (CPE) La Marmailerie de Saint-Ferdinand avait obtenu des nouvelles places en garderie, lesquelles devaient être disponibles pour 2015;

Attendu que le gouvernement actuel, dans la foulée de ses coupures, a repoussé ce projet en 2017;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie le CPE La Marmailerie dans ses démarches auprès du gouvernement afin que le projet de développement de places supplémentaires soit maintenu pour 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-293

Aide financière aux Chevaliers de Colomb

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 80 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ferdinand pour leur activité du 18 octobre 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-294

Postes Canada - non aux compressions

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus dont la prestation de services bancaires;

Il est de plus résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-295

Renouvellement des assurances municipales avec la MMQ

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de renouveler les assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour un montant total de 40 051 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-296

Commandite au Club des motoneigistes du lac William

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser une commandite de 400 \$ au Club des motoneigistes du lac William inc. pour une publicité sur la carte des sentiers 2014-2015 incluant le logo de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-297

Formation COMBEQ

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser Vicky Labranche à s'inscrire aux formations suivantes :

« La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », organisée par la COMBEQ qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2014 à Trois-Rivières et de défrayer les frais d'inscription de 495 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents.

« Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien », organisée par la COMBEQ qui aura lieu le 18 novembre 2014 à Québec et de défrayer les frais d'inscription de 278 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents.

« L'habitation verte 1.0 et 2.0 », organisée par la COMBEQ qui aura lieu les 23 octobre et 6 novembre 2014 à Victoriaville et de défrayer les frais d'inscription de 530 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-298 Entretien de la patinoire (ex-Vianney)

Il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la proposition de Marie-Claude Garneau pour l'entretien de la patinoire extérieure de l'ex-Vianney pour la saison hivernale 2014-2015 pour un montant de 3 000 \$ et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-299 Ordinateur (voirie)

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour la voirie auprès de Réseau logique Dany Bradette selon la soumission no 2823 datée du 15 septembre 2014 au montant de 605.50 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-300 Soumission MG-20A pour le chemin Gosford

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'environ 4 500 tonnes métriques de MG-20A pour le rechargement du chemin Gosford;

Attendu qu'elle n'a reçu qu'une soumission;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter la soumission datée du 2 octobre 2014 de Carrière Plessis inc. au montant de 12.15 \$ la tonne métrique pour la fourniture d'environ 4 500 tonnes métriques de MG-20A pour le rechargement du chemin Gosford. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-301 Panneau électronique (miroir) à l'édifice municipal

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la proposition datée du 2 octobre 2014 d'Enseignes Icône au montant de 16 250 \$ (taxes en sus) pour un 2^e panneau électronique en miroir avec le premier panneau devant l'édifice municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-302 Soumission « enlèvement de la neige »

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une seule soumission pour l'enlèvement de la neige dans les rues :

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de Transport Breton Lamontagne pour l'enlèvement de la neige dans les rues au montant de :

<u>Hiver</u>	<u>Souffleur</u>	<u>Tracteur de déblaiement</u>
2014-2015	182.00 \$/heure	94.00 \$/heure
2015-2016	186.00 \$/heure	96.00 \$/heure
2016-2017	190.00 \$/heure	98.00 \$/heure
2017-2018	194.00 \$/heure	100.00 \$/heure
2018-2019	200.00 \$/heure	102.50 \$/heure

et que le maire Rosaire Croteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire dépose les indicateurs de gestion municipaux 2013.

2014-10-303

Contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un Parc éolien

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Attendu qu'Éoliennes de l'Érable inc. demande quittance à la municipalité de Saint-Ferdinand pour les travaux effectués dans les emprises publiques utilisées aux fins de construction d'un Parc éolien;

Attendu qu'Éoliennes de l'Érable inc. demande à la municipalité de Saint-Ferdinand la libération de la lettre de garantie bancaire de 2 800 000 \$ suite à la réalisation des travaux effectués dans les emprises publiques utilisées aux fins de construction d'un Parc éolien;

Attendu que, lors de l'inspection des travaux qui a eu lieu le 30 septembre 2014, la municipalité a soulevé une inquiétude quant à une dégradation potentielle de l'aménagement du ponceau T25 situé sur le 4^e Rang Sud et d'une section d'environ 15 mètres de surface de roulement de la route Simoneau située entre le 5^e Rang et le 6^e Rang;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de demander à Éoliennes de l'Érable inc. une lettre d'engagement ferme garantissant le suivi des travaux de réfection du ponceau T25 situé sur le 4^e Rang Sud jusqu'à la fin du mois de juin 2016 et la section d'environ 15 mètres de surface de roulement de la route Simoneau située entre le 5^e Rang et le 6^e Rang jusqu'à la fin du mois de juin 2015; ladite lettre doit être signée par 2 personnes en autorité et remise à la municipalité en version originale.

Il est de plus résolu de demander à Éoliennes de l'Érable la preuve que tous les fournisseurs, contractants et sous-contractants ont été payés pour les travaux effectués dans les emprises publiques utilisées aux fins de construction du Parc éolien. Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau et M. Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2014-10-304 Rapport d'environnement

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'environnement de septembre 2014 tel que présenté par Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-305 Rapport de voirie

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport de voirie de septembre 2014 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 9 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2014-10-306 Présentation des comptes

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2014 tels que présentés pour un montant de 363 770.62 \$ à l'exception de la facture de CSSS d'Arthabaska et de l'Érable no 1800008359 datée du 5 septembre 2014 au montant 13 308.28 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-10-307 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la présente séance soit levée à 21h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière